

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

GUTENBERG ACTIONS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM cherche une performance nette des frais supérieure à celle de l'EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T), grâce à une gestion sélective et totalement discrétionnaire en actions des pays de l'Union Européenne sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est l'indice EUROSTOXX 50 Net Return, retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion sélective et dynamique sur les marchés d'actions de sociétés des pays de l'Union Européenne sélectionnées en fonction des anticipations économiques et monétaires et faisant varier les poids des valeurs dans le portefeuille selon leurs perspectives de résultats et de croissance.

Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M

- Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle
- Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.
- Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 10% en actions de petites capitalisations < 3 milliards d'euros.
- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne.

De 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ou non notés
- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

de 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 15% maximum au risque de change sur les devises hors euro et hors Union Européenne.

L'exposition au risque de marchés autres que ceux de l'Union Européenne sera comprise entre 0% et 25%. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français et européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214- 25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des instruments financiers à terme et des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change et de crédit qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

COMMENTAIRE DE GESTION

GUTENBERG ACTIONS

N° Agrément FCP19920316 ISIN FR0007485719

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

L'année 2024 a commencé sous le signe d'un optimisme notable sur les marchés financiers, alimenté par les attentes de baisses des taux d'intérêt et une économie américaine remarquablement résiliente. Cependant, les espoirs d'une première détente monétaire en mars ont été déçus par une FED prudente. Jerome Powell, son président, a justifié ce choix en soulignant une économie toujours dynamique, portée par des créations d'emplois bien supérieures aux attentes en janvier, ainsi qu'une inflation et des salaires horaires qui continuent de surprendre à la hausse.

En février, les marchés ont poursuivi leur ascension grâce à la performance de titres technologiques, à l'image de Nvidia, leader dans le domaine de l'intelligence artificielle. L'allocution perçue comme « hawkish » de Jerome Powell n'a pas réussi à éclipser cet engouement, renforçant les espoirs d'une réduction des taux américains en juin. En parallèle, l'inflation a montré des signes de ralentissement, ce qui soutient une vision positive de la dynamique économique américaine. À l'échelle européenne, les marchés ont progressé dans le sillage de Wall Street, en dépit d'une inflation moins maîtrisée.

Mars a scellé cinq mois consécutifs de hausse des indices financiers mondiaux, marqués par la Banque Nationale Suisse qui a initié une baisse de ses taux directeurs. D'autres banques centrales comme la Banque d'Angleterre ont suivi, bien que la BCE ait adopté une posture attentiste en prévoyant de réagir sur la base des chiffres d'inflation d'avril et juin. Ce trimestre s'est terminé sur des niveaux records pour de nombreux indices, signe d'une confiance accrue des investisseurs dans la stabilité économique mondiale.

Cependant, avril a brisé cette tendance haussière. Les marchés ont été inquiétés par des signaux mitigés provenant des États-Unis : bien que les créations d'emplois et la croissance du PIB aient surpassé les attentes, l'inflation est restée plus élevée qu'espéré (à 3,5%), poussant les taux à 10 ans US vers de nouveaux sommets annuels. En Europe, la désynchronisation économique se fait sentir, avec une BCE toujours prudente et une inflation en décroissance. Cette atmosphère tendue a effacé une partie des gains accumulés.

Le mois de mai a toutefois été marqué par un rebond des indices, porté par les attentes d'une baisse des taux imminente, autant aux États-Unis qu'en Europe. Les principaux indicateurs surveillés par la FED, comme l'inflation et les salaires, ont montré des signes encourageants de ralentissement en avril. La BCE semblait alors prête à agir dès le mois suivant, ouvrant la voie à un environnement monétaire plus favorable en Europe après deux ans de hausses consécutives.

C'est en juin qu'une surprise politique majeure est venue troubler le marché européen : Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale, suite à une victoire aux élections européennes du Rassemblement National. Cette instabilité a entraîné une chute de plus de 6 % du CAC40, accentuée par l'annonce d'une baisse des taux par la BCE qui n'a pas réussi à apaiser les investisseurs. Ce contexte a mis en lumière la vulnérabilité des marchés face aux imprévus politiques.

La seconde moitié de l'année a été dominée par la scène américaine, où Donald Trump s'est imposé lors des élections présidentielles en novembre. Cette victoire, associée à un Congrès consolidé, a alimenté des anticipations pro-business. Cependant, les politiques expansionnistes envisagées, telles qu'une réduction massive de l'impôt sur les sociétés et une hausse généralisée des droits de douane, suscitent des inquiétudes quant à leur impact sur l'inflation.

La FED, de son côté, a poursuivi son programme de baisse des taux avec prudence. Après une réduction de 50 points de base en septembre, deux nouvelles baisses de 25 points ont eu lieu en novembre et en décembre. Cependant, Jerome Powell a averti les marchés qu'une pause était nécessaire en 2025 face à la résilience de la croissance aux US, de la solidité du marché de l'emploi et face aux craintes d'un regain d'inflation. En parallèle, l'Europe continue de composer avec une croissance morose et les tensions commerciales américaines. En ce sens, la BCE table sur une poursuite du mouvement de baisse de taux l'année prochaine, se désolidarisant ainsi de sa consœur américaine.

L'année 2024 s'achève ainsi sur une note mitigée, entre des opportunités créées par des politiques monétaires plus souples et des incertitudes liées à des chocs politiques et commerciaux. L'évolution des taux d'intérêt, les relations commerciales transatlantiques, ainsi que la réponse économique de la Chine, joueront des rôles déterminants dans la trajectoire des marchés financiers en 2025.

Gutenberg Actions

Le fonds a clôturé l'année sur un recul de 4,20%, contre une hausse de 11,01% pour son indice de référence (Eurostoxx50 NR).

La performance des grands indices européens n'a pas été uniforme, avec un CAC40 en recul de 3%, pénalisé par les incertitudes politiques françaises et la nette sous-performance du luxe. Les valeurs moyennes en Europe n'ont pas bénéficié des bonnes performances de l'Eurostoxx50.

Plusieurs de nos convictions ont pesé sur le portefeuille, avec des baisses annuelles voisines de -25% (Dassault Systèmes, l'Oréal, Sartorius AG, Eurofins), tandis que notre poche en valeurs moyenne n'a pas suivi la performance de l'Eurostoxx50. En parallèle, notre excès de prudence traduit par la mise en place de couvertures n'a pas donné satisfaction.

Le secteur de la défense (Rheinmetall, Hensoldt) a été la satisfaction de l'exercice 2024. En parallèle, l'hyperluxe (Hermès, Ferrari), Saint Gobain et MTU Aero Engines ont affiché de solides progressions, soutenues par des résultats au-dessus des attentes de la communauté financière.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site www.gutenbergfinance.com en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de avril 2025.

Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet www.gutenbergfinance.com, sur le site de l'AMF, et sur demande.

- Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 31 Décembre 2024 ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 31/12/2024

Investissement direct 99.51 %

Trésorerie 0.49%

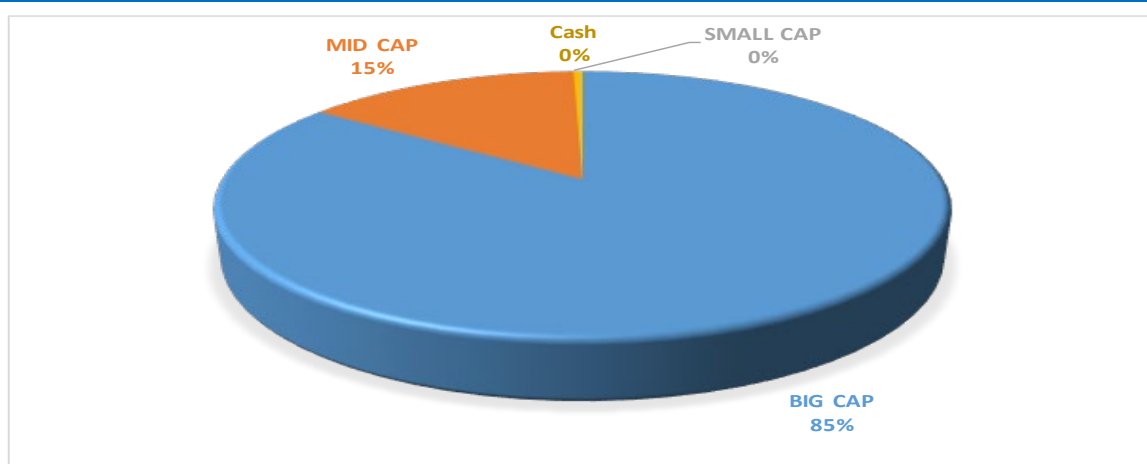
Exposition totale 100,00 %*

* Fourchette d'exposition sur l'actif net de 60 à 120% (voir prospectus)

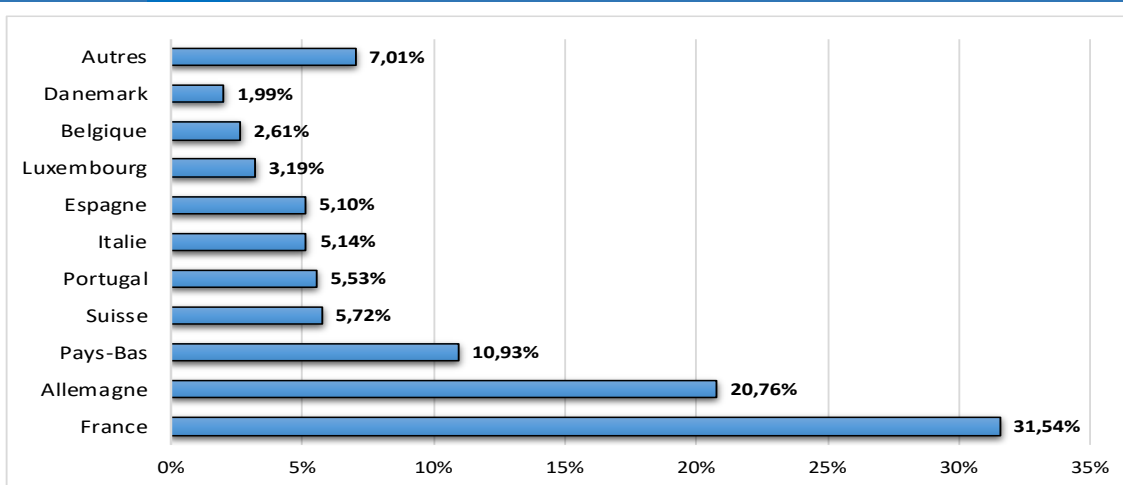
Au 31 décembre 2024, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

28 juin 2024	15 791 parts	Valeur liquidative : 200,03 €	Valeur d'actif : 3 158 824,45 €
31 décembre 2024	15 287 parts	Valeur liquidative : 192.30 €	Valeur d'actif : 2 939 790,07 €

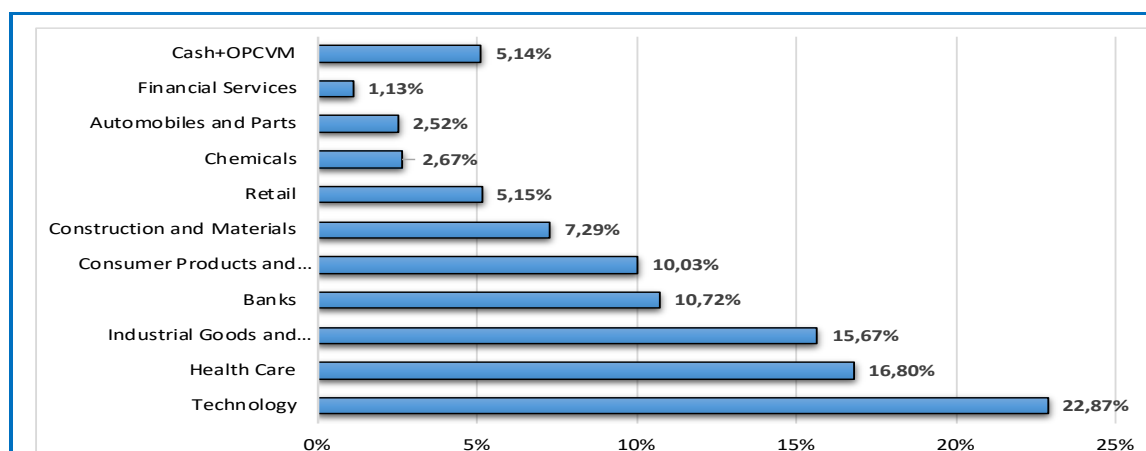
REPARTITION PAR CAPITALISATION



REPARTITION GEOGRAPHIQUE



REPARTITION SECTORIELLE DU FONDS



PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
2017	-0,9%	3,3%	3,8%	2,6%	4,0%	-2,5%	0,7%	-2,2%	4,6%	1,1%	-2,8%	0,3%	12,3%
2018	3,2%	-4,4%	-4,5%	5,2%	0,9%	-1,9%	1,4%	-1,4%	-1,5%	-8,5%	-3,5%	-5,0%	-19,0%
2019	4,7%	1,0%	-1,0%	5,5%	-5,5%	6,2%	0,9%	-2,0%	1,0%	-1,1%	5,2%	3,0%	18,5%
2020	0,0%	-5,8%	-15,8%	9,4%	7,14%	2,6%	-1,7%	4,8%	-0,3%	-6,0%	14,8%	3,8%	9,9%
2021	-2,9%	3,9%	3,1%	4,9%	0,8%	2,8%	1,9%	1,8%	-5,8%	2,2%	-0,8%	1,6%	13,8%
2022	-7,6%	-2,7%	0,4%	-3,2%	-2,4%	-10,1%	10,9%	-7,1%	-9,5%	5,4%	5,1%	-4,7%	-24,5%
2023	10,5%	1,6%	-0,9%	-2,8%	-1,8%	0,2%	-0,1%	-3,1%	-5,8%	-3,0%	6,2%	2,9%	3,0%
2024	-1,4%	5,0%	3,2%	-3,7%	1,0%	-4,2%	0,1%	1,1%	-0,7%	-4,4%	-0,9%	1,1%	-4,2%

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers .

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Actions fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

Risque actions :

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Information relative au traitement des actifs non liquide

Aucun des actifs de Gutenberg Actions n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

- **Article 8 SFDR – TAXONOMIE :**

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui **sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088**.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

ANNEXE REPORTING
DURABILITÉ
GUTENBERG ACTIONS
LEI 9695001LG2VMPZNEUA73
ESG

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations précontractuelles
 Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du
 Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
 GUTENBERG ACTIONS

Identifiant d'entité juridique :
 9695001LG2VMPZNEUA73

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui

●○ ☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteinte ?

Depuis la mise en place de la stratégie ESG début 2023, Gutenberg Finance a toujours tenu compte des caractéristiques E/S/G des sociétés dans lesquelles elle investissait. Pour cela, elle s'est appuyée sur sa politique d'exclusion, la recherche ESG d'Alpha Value (fournisseur indépendant) et de SEQUANTIS (rapports trimestriels)

EXCLUSIONS SECTORIELLES :

Conformément à sa politique d'exclusion, le fonds a supprimé de son univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique

- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

EXCLUSIONS NORMATIVES :

En plus des exclusions sectorielles, une exclusion normative a été appliquée. De l'univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est exclue.

EXCLUSIONS SUITE AUX CONTROVERSES :

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'événements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses ont été analysées par l'équipe de gestion qui en a déterminé la gravité et décidé des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille). Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVEE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

RATING ESG DU FONDS :

Le scoring ESG du fonds calculé par notre fournisseur de données externe SEQUANTIS correspond à une notation du risque de durabilité (échelle de 0 à 100). Un faible score est synonyme de risque limité en matière E/S/G.

Au cours de l'année 2024, le risque ESG du portefeuille Gutenberg est resté à un niveau considéré comme TRES FAIBLE (18,35) et quasiment stable par rapport à l'année 2023 (18,23). De plus, le taux de couverture du fonds est resté élevé : 97% (vs 100% en 2023)

Par ailleurs, une évaluation ESG supplémentaire de la poche ACTIONS est réalisée grâce à la base de données d'ALPHA VALUE. Chaque émetteur se voit attribuer une note allant de 0 à 10 (meilleur score). La moyenne pondérée correspond à la notation ESG de la poche ACTIONS.

Cette dernière a légèrement augmenté en 2024, passant de 5,62 fin 2023 à 5,76 au 31/12/2024. Le taux de couverture de la poche ACTIONS est à 90%.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Scoring ESG du fonds est resté à des niveaux élevés (18,35 pour le risque de durabilité évalué par Sequantis et 5,76 pour le score ESG d'Alpha Value) démontrant la volonté du fonds de tenir compte des caractéristiques E/S et G des sociétés en portefeuille.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Nous pouvons noter une certaine stabilité des scores ESG (Sequantis et Alpha Value) à des niveaux considérés comme très bon.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Le Fonds n'a pour l'instant pas d'objectif d'investissement durable. Ainsi, il ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements durables.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ *Non applicable.*

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

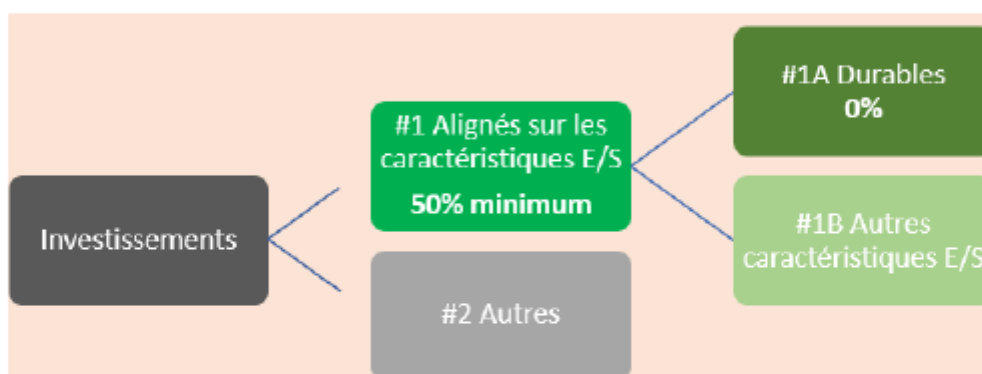
<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteurs</i>	<i>% d'actifs</i>	<i>Pays</i>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Construction	7.29%	France
BANCO COMERCIAL PORTUGUES	Banque	5.53%	Portugal
HERMES	Biens de consommation	5.13%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	5.12%	France
MTU AERO	Industrie	5.04%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds ne s'engage pas actuellement à réaliser l'un des objectifs environnementaux prévus à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxinomie"), et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères dudit règlement.

Ainsi, l'alignement minimum sur la taxinomie des investissements du Fonds, mesuré par tous les indicateurs clés de performance disponibles (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation), est de 0 % tel que démontré par le graphique ci-dessous. La part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes est donc de 0%.

La proportion des investissements du fonds utilisés pour satisfaire aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement est de 97% (supérieur à 50%).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E / S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E / S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

POCHE ACTIONS :

Si l'investissement en actions représente une part significative du fonds (>10%), Gutenberg Finance utilise pour cette classe d'actifs la notation ESG d'Alpha Value.

Cette note est un score de durabilité calculé par Alpha Value (échelle de 1 à 10), qui résume la qualité ESG d'une entreprise (10 étant la note la plus élevée).

Les critères suivants doivent être respectés.

1. La note ESG moyenne pondérée de la poche action doit être supérieure à 5. Avant chaque investissement ou désinvestissement, le gérant vérifie que cette contrainte soit bien respectée.
2. Chaque entreprise doit avoir une note supérieure ou égale à 2 dans chacun des critères E/S/G ?

Les gérants se réservent le droit, sous certaines conditions, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Actions) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

POCHE OBLIGATIONS :

EXCLUSIONS SECTORIELLES :

Conformément à la politique d'exclusion, nous supprimons de notre univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique
- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

EXCLUSIONS NORMATIVES :

En plus des exclusions sectorielles, nous appliquons une exclusion normative. C'est-à-dire que nous excluons de notre univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

EXCLUSIONS SUITE AUX CONTROVERSES :

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'événements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses sont analysées par l'équipe de gestion qui en détermine la gravité et décident des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille).

Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVEE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

POCHE FONDS EXTERNES :

L'équipe de gestion s'efforce de sélectionner principalement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

POCHE ACTIONS :

Les sociétés dont la note d'un des critères E/S ou G est inférieure à 2 (selon la notation d'Alpha Value) sont exclues de l'univers d'investissement.

POCHE OBLIGATIONS :

Non Applicable

POCHE FONDS EXTERNES :

Non applicable

Le Fonds se réserve le droit d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 %), et sous conditions, dans des titres d'entreprises ayant une note Alpha Value inférieure à 2 dans un des critères E/S ou G.

Pour investir dans les titres d'une telle entreprise, l'équipe de gestion devra mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration ;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.

L'utilisation des dérivés n'a pas pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui : ☒

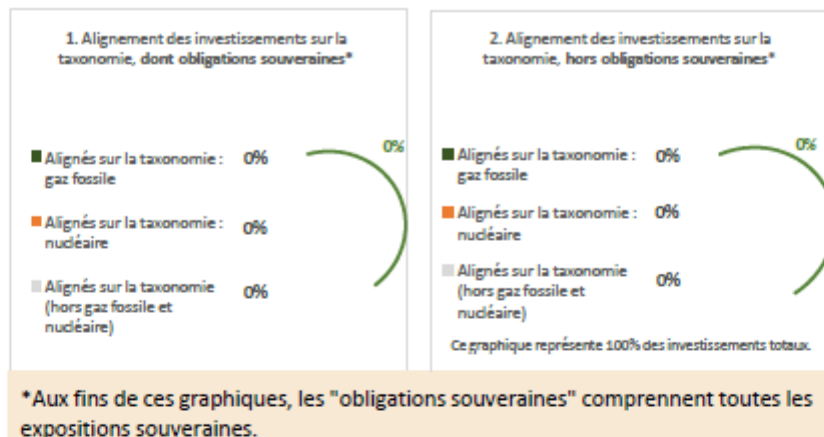
Non : ☐

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans les activités transitoires et habilitantes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

(Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'a pas pour l'instant d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

(Le Fonds promeut des caractéristiques sociales mais n'a pas pour l'instant d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « Autres » nous retrouvons les investissements suivants :

- Liquidités
- Produits dérivés qui se limitent à des situations spécifiques (couverture / exposition)
- Emetteurs n'étant pas couverts par nos deux fournisseurs de données (Alpha Value pour la poche « Actions » et Sequantis).

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds. Par ailleurs, les informations disponibles en matière d'ESG sont moindres sur le segment obligataire.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut

En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.gutenbergfinance.com>

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2024

GUTENBERG ACTIONS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoquées, dans l'intérêt des porteurs.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement. Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICl, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.

Evènements intervenus au cours de la période

22/01/2024 - Changement de délégation : Intégration de la nouvelle délégation comptable à partir du 01/01/2024

23/02/2024 - Mise à jour de la trame : Mise à jour des méthodes de valorisation des titres de créances négociables et autres TCN

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	2 925 254,82	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 925 254,82	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	1 900,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	2 927 154,82	
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	
Comptes financiers	51 639,97	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	51 639,97	
Total Actif I + II	2 978 794,79	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	3 068 616,18	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	-128 826,11	
Capitaux propres I	2 939 790,07	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	1 900,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	1 900,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 104,72	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	37 104,72	
Total Passifs : I + III + IV	2 978 794,79	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	44 619,47	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	44 619,47	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	44 619,47	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-78 215,42	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-78 215,42	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-33 595,95	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 761,26	
Revenus nets I = C + D	-30 834,69	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	247 408,46	
Frais de transactions externes et frais de cession	-71 367,05	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	176 041,41	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-19 459,05	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	156 582,36	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-268 168,76	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	544,28	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-267 624,48	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	13 050,70	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-254 573,78	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	-128 826,11	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM cherche une performance nette des frais supérieure à celle de l'EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T), grâce à une gestion sélective et totalement discrétionnaire en actions des pays de l'Union Européenne sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est l'indice EUROSTOXX 50 Net Return, retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	2 939 790,07	4 199 911,30	13 060 516,23	18 388 835,12	14 459 786,07
PART CAPI C					
Actif net	2 939 790,07	4 199 911,30	13 060 516,23	18 388 835,12	14 459 786,07
Nombre de parts	15 287	20 923	67 029	71 293	63 804
Valeur liquidative unitaire	192,30	200,73	194,84	257,93	226,62
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	8,23	3,00	-14,77	25,91	-5,01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007485719	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0007485719	Néant

Commission de surperformance**Part FR0007485719 C**

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indice de référence EUROSTOXX 50 Net Return

Assiette : Actif net

Période de référence de la commission de surperformance

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période);

- et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Le dépositaire (1) : En % TTC - Actions, ETF, warrants : • 0,03 % Minimum 15€ France, Belgique et Pays-Bas 0.05% Minimum 30€ pour les autres Pays - OPC : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 € - Obligations, TCN: France 15€ Autres Pays 40 € - Marchés à terme : MONEP Futures : 0.60 €/lot MONEP Options : 0.09 % mini 7€ EUREX Futures : Traités en Euro : 0.60 €/lot Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0,09 % mini 7€ Traités en CHF : 0,09 % mini 7 CHF CME-CBOT US: 1 \$/lot La Société de Gestion (1) : En% TTC - Actions, ETF, warrants: 0,17 % France, Belgique et Pays- Bas 0.15% Pour les autres Pays Marchés à terme : MONEP Futures : 3 €/lot MONEP Options : 0.06099 % EUREX Futures : Traités en Euro : 3 €/lot Traités en Francs -Suisse : 3 CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0.06099 % Traités en CHF : 0.06099 % Hors frais acquis au dépositaire Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données**Garantie reçue :**

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie. Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'Art 314-21 du RG AMF peuvent être facturés à l'OPC.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	4 199 911,30	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	682 060,00	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 817 002,21	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-33 595,95	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	176 041,41	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-267 624,48	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 939 790,07	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 477	682 060,00
Parts rachetés durant l'exercice	-9 113	-1 817 002,21
Solde net des souscriptions/rachats	-5 636	-1 134 942,21

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0007485719	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	2 939 790,07	15 287	192,30

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	États-Unis +/-	Suisse +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	2 925,26	1 021,22	610,59	395,54	179,72	168,18
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-489,60	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	2 435,66					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51,64	0,00	0,00	0,00	51,64
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	51,64

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	51,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	CHF +/-	DKK +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	179,72	168,18	58,59	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,06	0,29	0,56	0,25	0,05
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	179,78	168,47	59,15	0,25	0,05

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	-30 930,96
Frais de gestion	-6 173,76
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-37 104,72
Total des créances et dettes	-37 104,72

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	78 215,42
Frais fixes en % actuel	2,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	-30 834,69	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-30 834,69	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-30 834,69	
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-30 834,69	
Total	-30 834,69	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	156 582,36	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	156 582,36	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	156 582,36	
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	156 582,36	
Total	156 582,36	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			2 925 254,82	99,51
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 925 254,82	99,51
Aérospatial / Défense			253 085,00	8,61
MTU AERO ENGINES	EUR	460	148 120,00	5,04
RHEINMETALL ORD.	EUR	50	30 730,00	1,05
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	350	74 235,00	2,52
Automobiles et équipementiers			74 232,00	2,53
FERRARI NV	EUR	180	74 232,00	2,53
Banques			315 311,00	10,73
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	8 000	75 616,00	2,57
BPC BCO COMERCIAL PORTUGUES	EUR	350 000	162 645,00	5,54
UNICREDIT REGR.	EUR	2 000	77 050,00	2,62
Chimie			78 460,00	2,67
AIR LIQUIDE	EUR	500	78 460,00	2,67
Commerce de détail			150 740,08	5,13
AMAZON COM	USD	360	76 280,08	2,60
INDITEX	EUR	1 500	74 460,00	2,53
Construction / Matériaux			214 250,00	7,29
SAINT-GOBAIN	EUR	2 500	214 250,00	7,29
Electronique / Equipements électriques			391 671,50	13,32
ASM INTERNATIONAL	EUR	225	125 730,00	4,28
ASML HOLDING	EUR	170	115 379,00	3,92
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	625	150 562,50	5,12
Equipements et services de santé			222 585,00	7,57
ESSILORLUXOTTICA	EUR	200	47 120,00	1,60
EUROFINS SCIENTIFC	EUR	1 900	93 689,00	3,19
SARTORIUS PRIV.	EUR	380	81 776,00	2,78
Finance générale			33 360,00	1,13
DEUTSCHE BOERSE	EUR	150	33 360,00	1,13
Industrie pharmaceutique et Biotechnologie			271 361,80	9,23
NOVO NORDISK CL.B	DKK	700	58 589,11	1,99
ROCHE HOLDING BJ	CHF	500	135 892,69	4,62
UCB	EUR	400	76 880,00	2,62
Logiciel / Services informatiques			430 712,63	14,65
ALPHABET CL.A	USD	165	30 166,60	1,03
DASSAULT SYSTEMES	EUR	2 500	83 750,00	2,85
MICROSOFT	USD	180	73 276,03	2,49
NEMETSCHEK	EUR	700	65 520,00	2,23
SAP	EUR	500	118 150,00	4,02
SOPRA STERIA GROUP	EUR	350	59 850,00	2,03

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Média			137 355,00	4,67
CTS EVENTIM	EUR	700	57 155,00	1,94
WOLTERS KLUWER	EUR	500	80 200,00	2,73
Produits à usage domestique			295 076,00	10,04
ADIDAS NOM.	EUR	320	75 776,00	2,58
HERMES INTERNATIONAL	EUR	65	150 930,00	5,13
L'OREAL	EUR	200	68 370,00	2,33
Services de soutien aux entreprises			32 289,81	1,10
ACCELLERON INDUSTRIES	CHF	650	32 289,81	1,10
Transport industriel			24 765,00	0,84
INPOST	EUR	1 500	24 765,00	0,84
Total			2 925 254,82	99,51

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
STX50E-EUX 0325	-10,00	1 900,00	0,00	-489 598,00
Sous total		1 900,00	0,00	-489 598,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		1 900,00	0,00	-489 598,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 925 254,82
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	1 900,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	51 639,97
Autres passifs (-)	-39 004,72
Total = actif net	2 939 790,07



GUTENBERG ACTIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

GUTENBERG ACTIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GUTENBERG FINANCE
9, place Saint-Thomas
BP 37
67060 STRASBOURG CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GUTENBERG ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.25 17:53:03 +0100



BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	4 031 247,22	12 906 788,47
Actions et valeurs assimilées	4 031 247,22	12 905 651,60
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 031 247,22	12 905 651,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	1 136,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 136,87
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	58 226,10	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	58 226,10	0,00
Comptes financiers	175 149,71	198 717,64
Liquidités	175 149,71	198 717,64
Total de l'actif	4 264 623,03	13 105 506,11

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	4 137 100,93	14 050 694,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	109 755,09	-752 248,65
Résultat de l'exercice (a, b)	-46 944,72	-237 929,19
Total des capitaux propres	4 199 911,30	13 060 516,23
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	1 136,87
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	1 136,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 136,87
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	64 711,73	43 853,01
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	64 711,73	43 853,01
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 264 623,03	13 105 506,11

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
RFXXH3F00002 EURCHF-CME 0323	0,00	747 605,00
Total Devise	0,00	747 605,00
Total Contrats futures	0,00	747 605,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	747 605,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	747 605,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	135 575,80	108 083,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	135 575,80	108 083,64
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 690,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	1 690,57
Résultat sur opérations financières (I - II)	135 575,80	106 393,07
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	210 125,92	347 635,47
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-74 550,12	-241 242,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	27 605,40	3 313,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-46 944,72	-237 929,19

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007485719	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0007485719	Néant

Commission de surperformance**Part FR0007485719 C**

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indice de référence EUROSTOXX 50 Net Return

Période de référence de la commission de surperformance

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période);

- et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Le dépositaire (2) En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0,03 % Minimum 15€ France, Belgique et Pays-Bas 0.05% Minimum 30€ pour les autres Pays - OPC : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 € - Obligations, TCN: France 15€ Autres Pays 40 € -Marchés à terme : MONEP Futures : 0.60 €/lot MONEP Options : 0.09 % mini 7€ EUREX Futures : • Traités en Euro : 0.60 €/lot • Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options : • Traités en Euro : 0,09 % mini 7€ • Traités en CHF : 0,09 % mini 7 CHF CME-CBOT US: 1 \$/lot La Société de Gestion (1) En% TTC - Actions, ETF, warrants: 0,17 % France, Belgique et Pays-Bas 0.15% Pour les autres Pays Marchés à terme : MONEP Futures : 3 €/lot MONEP Options : 0.06099 % EUREX Futures : • Traités en Euro : 3 €/lot • Traités en Francs -Suisse : 3 CHF/lot EUREX Options : • Traités en Euro : 0.06099 % Traités en CHF : 0.06099 % Hors frais acquis au dépositaire Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'Art 314-21 du RG AMF peuvent être facturés à l'OPC.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	13 060 516,23	18 388 835,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	759 221,96	156 479,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 273 345,17	-1 166 310,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 308 694,34	2 453 625,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 679 177,67	-3 036 135,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	145 101,51	414 108,44
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-237 557,64	-365 885,82
Frais de transaction	-194 243,92	-208 804,33
Différences de change	1 918,21	-18 074,52
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	384 470,44	-3 317 216,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>424 230,77</i>	<i>39 760,33</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-39 760,33</i>	<i>-3 356 977,04</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 136,87	-1 136,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>-1 136,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 136,87</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-74 550,12	-241 242,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 199 911,30	13 060 516,23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	175 149,71	4,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	175 149,71	4,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	CHF	CHF	GBP	GBP	USD			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	295 094,04	7,03	177 313,68	4,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	58 226,10	1,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	63 019,52	1,50	674,66	0,02	2 452,42	0,06	0,03	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	57 198,71	1,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-46 944,72	-237 929,19
Total	-46 944,72	-237 929,19

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-46 944,72	-237 929,19
Total	-46 944,72	-237 929,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	109 755,09	-752 248,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	109 755,09	-752 248,65

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	109 755,09	-752 248,65
Total	109 755,09	-752 248,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	11 054 426,41	53 618,00	206,17	0,00	0,00	0,00	-6,59
31/12/2020	C1 PART CAPI C	14 459 786,07	63 804,00	226,62	0,00	0,00	0,00	-5,01
31/12/2021	C1 PART CAPI C	18 388 835,12	71 293,00	257,93	0,00	0,00	0,00	25,91
30/12/2022	C1 PART CAPI C	13 060 516,23	67 029,00	194,84	0,00	0,00	0,00	-14,77
29/12/2023	C1 PART CAPI C	4 199 911,30	20 923,00	200,73	0,00	0,00	0,00	3,00

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 720,00000	759 221,96
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-49 826,00000	-10 273 345,17
Solde net des Souscriptions/Rachats	-46 106,00000	-9 514 123,21
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 923,00000	

COMMISSIONS

	En montant
CI PART CAPIC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0007485719 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	210 125,92
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	58 226,10
Total des créances		58 226,10
Dettes	SRD et règlements différés	57 198,71
Dettes	Frais de gestion	7 513,02
Total des dettes		64 711,73
Total dettes et créances		-6 485,63

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	4 031 247,22	95,98
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 031 247,22	95,98
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	58 226,10	1,39
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-64 711,73	-1,54
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	175 149,71	4,17
DISPONIBILITES	175 149,71	4,17
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	4 199 911,30	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			4 031 247,22	95,98
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			4 031 247,22	95,98
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			4 031 247,22	95,98
TOTAL AUTRICHE			36 730,00	0,87
AT0000652011 ERSTE GROUP BANK	EUR	1 000	36 730,00	0,87
TOTAL SUISSE			295 094,04	7,03
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF	120	45 694,23	1,09
CH0042615283 DOCMORRIS	CHF	700	55 578,28	1,32
CH0418792922 SIKA NOM.	CHF	150	44 198,87	1,05
CH1169360919 ACCELLERON INDUSTRIES	CHF	2 000	56 541,82	1,35
CH1175448666 STRAUMANN HOLDING	CHF	350	51 094,34	1,22
CH1176493729 BACHEM HOLDING	CHF	600	41 986,50	1,00
TOTAL ALLEMAGNE			1 260 268,00	30,01
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	900	88 956,00	2,12
DE0005664809 EVOTEC	EUR	5 000	106 400,00	2,53
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	4 000	151 200,00	3,60
DE0006452907 NEMETSCHEK	EUR	1 200	94 176,00	2,24
DE0006969603 PUMA	EUR	3 500	176 820,00	4,22

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	450	129 150,00	3,08
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	500	97 625,00	2,32
DE000A0LR936 STEICO	EUR	1 500	50 475,00	1,20
DE000A0WMPJ6 AIXTRON	EUR	3 000	115 980,00	2,76
DE000A12DM80 SCOUT24	EUR	600	38 496,00	0,92
DE000A1PHEF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	1 500	101 190,00	2,41
DE000HAG0005 HENSOLDT ACT	EUR	4 500	109 800,00	2,61
TOTAL ESPAGNE			82 260,00	1,96
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	10 000	82 260,00	1,96
TOTAL FRANCE			1 559 566,00	37,12
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	400	52 820,00	1,26
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	100	191 880,00	4,56
FR00000071946 AL TEN	EUR	650	87 490,00	2,08
FR00000073272 SAFRAN PROV ECHANGE	EUR	300	47 838,00	1,14
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	1 000	176 120,00	4,19
FR0000120271 TOTAL ENERGIES SE	EUR	1 800	110 880,00	2,64
FR0000120321 L'OREAL	EUR	360	162 234,00	3,86
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	350	55 912,50	1,33
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	180	132 048,00	3,14
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	480	87 168,00	2,08

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	500	90 890,00	2,16
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	1 000	66 660,00	1,59
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	100	70 750,00	1,68
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	500	80 900,00	1,93
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	3 300	145 975,50	3,48
TOTAL ROYAUME UNI			177 313,68	4,22
GB0001826634 DIPLOMA	GBP	2 000	82 638,34	1,97
GB00B8C3BL03 SAGE GROUP	GBP	7 000	94 675,34	2,25
TOTAL ITALIE			83 550,00	1,99
IT0004965148 MONCLER	EUR	1 500	83 550,00	1,99
TOTAL LUXEMBOURG			93 555,00	2,23
FR0014000MR3 EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	750	44 235,00	1,05
LU0569974404 APERAM	EUR	1 500	49 320,00	1,18
TOTAL PAYS-BAS			442 910,50	10,55
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	350	45 045,00	1,07
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	375	255 637,50	6,09
NL0011585146 FERRARI	EUR	150	45 780,00	1,09
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	1 600	96 448,00	2,30